



Mairie
12370 Belmont sur Rance
Tel : 05 65 99 91 80

PROCES VERBAL RÉUNION DU 29 JUILLET 2025

NOMBRE DE MEMBRE

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de juillet, à 18 heures 30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mlle ALIES Monique.

Présents : BOUSQUET Albert - CABANES Jean-Louis - CARRIERE-ILTIS Régine - CHABBERT Sylvain - ICHÉ Damien - JULIEN Martine - PUECH Xavier - RAMBIER Vanessa - SERS Claude - TOUREL Jean-Claude

Absents excusés : ARNOULD Bernard - COSTE Alexis

Absents excusés avec pouvoir : Pouvoir de MOLLINÉ Valérie à JULIEN Martine

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ;

Madame JULIEN Martine ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du 10 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION : 20250729_DEL052 : Echange de parcelle

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Mr CHASSAING et Mme BOUIX ont pour projet un agrandissement de leur maison, ils envisagent de construire une terrasse qui s'étendrait sur le chemin rural.

Il est proposé suite au plan de division foncière (ci-joint) du géomètre d'échanger la parcelle provisoire A de 1a 56ca appartenant à la commune de Belmont sur Rance contre les parcelles provisoire C, E, et H pour un total de 1a 11ca appartenant à Mr Guillaume CHASSAING et Mme Alice BOUIX.

Mme le Maire propose au conseil municipal un échange de la parcelle provisoire A appartenant la Commune de Belmont sur Rance d'une valeur de 50€, contre les parcelles provisoire C, E et H appartenant à Mr Guillaume CHASSAING et Mme Alice BOUIX pour une valeur de 50€.

Les frais d'enregistrement et de publicité au service de la publicité foncière seront à la charge de Mr Guillaume CHASSAING et de Mme Alice BOUIX

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré par 12 voix dont 1 pouvoir** :

- ACCEPTE l'échange proposé par Mme le Maire,
- DECIDE que les frais d'enregistrement et de la publicité foncière seront à la charge de Mr Guillaume CHASSAING et de Mme Alice BOUIX
- DONNE tous pouvoirs à Mme Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.



DÉLIBÉRATION : 20250729_DEL053 : Attribution d'une subvention à l'école publique.

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier de l'école publique de Belmont sur Rance demandant une aide financière pour les voyages scolaire des maternelle -CP-CE1 et des CE2-CM.

Madame le Maire informe le conseil municipal que 45 élèves sont partis lors des voyages scolaires.

Le conseil Municipal décide d'allouer une subvention complémentaire de 340€ à l'école publique de Belmont sur Rance, pour leurs différents projets.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour le versement de cette subvention.



DÉLIBÉRATION : 20250729_DEL054 Adhésion complémentaire de la commune de Saint Izaire au SIAEP des Rives du Tarn au 31/12/2025 pour la compétence eau.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que La Commune de Saint-Izaire demande une adhésion complémentaire de son territoire au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn à compter du 31 décembre 2025 pour la compétence eau.

Elle précise qu'actuellement la Commune adhère pour une partie au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, à savoir : Salelles, Le Puech, Le Coudol, Fontanilles, Les Canacs, Les Roques, Le Pigné, Rollendes et Solages.

Elle rajoute que la Commune adhère au SMAEP Ségala-Lévézou pour les lieudits : Sarrettes, Mas de Cadenas, Mas de Len, Mas de Gascuel et Janolles ;

Elle rappelle que cette demande d'adhésion a été évoquée lors de la séance des Comités Syndicaux des 25 juin et 1er juillet 2025. Les délégués présents ont été unanimes sur l'acceptation de principe de cette adhésion, sous réserve de l'accord des Conseils Municipaux des Communes associées.

Il rajoute que le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Izaire a délibéré favorablement le 2 mai 2025 sur sa demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et vu les Statuts du Syndicat ;

Décide :

- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn de la partie complémentaire de la Commune de Saint-Izaire (non adhérente au SMAEP Ségala Lévézou).

- dit que cette adhésion peut être effective à compter du 31 décembre 2025.



DÉLIBÉRATION : 20250729_DEL055 Adhésion de la commune de Montfranc au SIAEP des Rives du Tarn au 31/12/2025 pour la compétence eau.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que La Commune de Montfranc demande une adhésion supplémentaire de son territoire au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn à compter du 31 décembre 2025 pour la compétence eau.

Elle rappelle que cette demande d'adhésion a été évoquée lors de la séance des Comités Syndicaux des 25 juin et 1er juillet 2025. Les délégués présents ont été unanimes sur l'acceptation de principe de cette adhésion, sous réserve de l'accord des Conseils Municipaux des Communes associées.

Elle rajoute que le Conseil Municipal de la Commune de Montfranc a délibéré favorablement le 5 juin 2025 sur sa demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et vu les Statuts du Syndicat ;

Décide :

- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn de la Commune de Montfranc.

- dit que cette adhésion peut être effective à compter du 31 décembre 2025.



DÉLIBÉRATION : 20250729_DEL056 Vente d'une parcelle sectionale.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la suite à donner à sa délibération 20240303_DEL022 en date du 03 mars 2025 autorisant la cession des parcelles V0041 – V0178 et V0179 à Mr COEURVILLÉ Benoît.

Par arrêté de Mme le Maire du 04 juin 2025, les électeurs de la section de Saint-Privat ont été convoqués en mairie pour donner à leur tour leur avis sur l'opportunité de cette cession.

- Considérant que le résultat de cette consultation constitue un avis favorable au projet : 4 personnes consultées, 4 voix exprimées, 4 avis favorables.
- Considérant qu'il y a lieu maintenant de formaliser par acte notarié la vente de la parcelle, la valeur vénale attendue étant fixée à la somme forfaitaire de 800.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour la vente des parcelles V0041 – V0178 et V0179 d'une contenance de 1ha 02a 10ca.
- Autorise Madame le Maire à représenter la section pour conclure cette vente



DÉLIBÉRATION : 20250729_DEL057 Convention avec la communauté de communes pour la mise a disposition d'un agent administratif maison France Services.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Codé général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- l'absence de moyens administratifs de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier ne permet pas la prise en charge des tâches administratives à effectuer pour la Maison France Services,
- la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de BELMONT SUR RANCE.

Mme le Maire propose à l'assemblée :

- d'autoriser son premier adjoint Mr Albert BOUSQUET à signer avec la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier une convention de mise à disposition pour un agent du service administratif de la commune de BELMONT SU RANC auprès de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leur activités ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Charge Mr Albert BOUSQUET de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition du personnel avec la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier.



DÉLIBÉRATION : 20250729_DEL058 Adressage : Dénomination d'une vois nouvelle.

Par délibération en date du 13 février 2019 le conseil municipal a validé le principe procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux dits de la commune. Elle a autorisé l'engagement des demandes préalables à leur mise en œuvre.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une demande de Mr BERNARD Jean-Claude demandant à ce que son chemin porte le nom de « Chemin de Puech Montet ».

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la Commune.

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'intérêt communal, que présente la dénomination d'une nouvelle voie :

Chemin de Puech Montet

Après débat le Conseil Municipal

- Adopte la dénomination de la voie nouvelle ci-dessus énumérée
- Charge Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux différents services publics et aux habitants concernés.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Informations diverses

- **Travaux ex-sherpa :**

- La partie démolition est finie, la construction de la cage de l'escalier et ascenseur est en cours et doit être terminée au 08 août. L'escalier est commandé, la livraison est prévue pour le 25/09.
- Du 15 au 28 septembre pose de la charpente.
- Les menuiseries sont commandées
- Le chantier sera fermé à partir du 08/08 pour congés

Un nom doit être trouvé pour cette résidence, il est proposé et retenu **La Résidence des deux ponts.**

- **Travaux Collégiale :**

- L'échafaudage du clocher est terminé, et les filets de protections sont posés. Il reste à mettre en place l'échafaudage autour de la nef. La pose totale de l'échafaudage sera terminée au 11/08.
- Lot1 : Un nouveau devis pour paregravois devant l'église a été proposé
- Lot2 : Restauration de St Michel radiographie et analyse des métaux doit être faite avant de descendre la statue.
- Lot3 : Intervention du couvreur cuivrerie et charpente à partir du 11/08
- Lot4 : Un bilan sur les planchers et échelles doit être fait.
- Lot5 : Dépose des persiennes métalliques
- Lot6 : Installation provisoire du paratonnerre sur l'échafaudage pour le clocher.

- **Révision allégée du PLUi :**

- Dans le cadre de la révision du PLUi, il a été demandé à la communauté des communes de prendre en compte de projet inclusif porté par l'ABSEAH.

- **Travaux école publique :**

- La dalle pour l'abri de jardin a été réalisée pour les agents de la commune. L'abri reste à poser
- Le goudron est terminé (réalisé pour les agents de la CCMRR)
- Les 3 climatiseurs de l'ancien Sherpa ont été démontés et installés à l'école

- **Travaux Maison France Service :**

- Les artisans ont été informés de l'urgence de programmer les travaux rapidement, avant passage de l'AFNOR pour le label
- Les bureaux seront déplacés dans la salle du conseil

- Fête du Village :

- Le vide grenier a lieu le dimanche 17 aout, Monique ALIES et Jean-Claude TOUREL s'occupent de placer les exposants.
- Albert BOUSQUET et Jean-Louis CABANES S'occupent de l'apéritif offert par la mairie du 15 Aout.
- Ouverture du conservatoire des statues menhirs le weekend end de la fête du village.

Fin de séances 20H30

Secrétaire de séance
Martine JULIEN



Maire de BELMONT SUR RANCE
Monique ALIES



